

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

| | | |
|---|----------------------------------|---|
| DELIBERATION N°CP08/07/2022/4/ 39 DOSSIER N°5184 | COMMISSION N° 4 | CP - VIE COLLÉGIENNE, ÉTUDIANTE ET SPORTS |
|---|----------------------------------|---|

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Renée NICOUX
Eric BODEAU à Mary-Line COINDAT
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR
Laurent DAULNY à Valéry MARTIN
Hélène FAIVRE à Marie-Thérèse VIALLE
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Armelle MARTIN à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT : COLLEGE AU PATRIMOINE - INSCRIPTION DES SITES MICRO-FOLIE
GOUZON ET LA SOUTERRAINE AU DISPOSITIF

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Développement/Direction de l'Éducation

Rapporteur : Mme Marie-Christine BUNLON



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
Vu la délibération 11/3/16 du 27 juin 2011 relative au dispositif "Collège au patrimoine",
Vu la convention du 26 septembre 2011 intervenue entre le Ministère de l'Education Nationale et le Département,
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP08/07/2022/4/39 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'intégrer les sites Micro-Folie de GOUZON et LA SOUTERRAINE au dispositif « Collège au Patrimoine » à compter de ce jour,
- autorise Madame la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°6 (ci-annexé) à la convention portant sur la mise en place du dispositif « Collège au Patrimoine »,
- valide la fiche « Pôle des Énergies de Bourgneuf » qui annule et remplace la fiche Musée de l'électrification.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET